

Les droits et libertés fondamentaux ne sont réellement bien protégés que s'ils sont reconnus par les citoyens eux-mêmes et ne leur sont pas conférés par le gouvernement. La charte des droits ne sera, elle aussi, approuvée et honorée que si elle respecte ce principe fondamental. Pour que la charte des droits soit acceptable et satisfaisante, son préambule devra reconnaître la suprématie de Dieu, la valeur essentielle de la personne humaine et l'importance toute spéciale de la famille au sein de notre société. Ces valeurs fondamentales figuraient dans le Bill de droits de Diefenbaker. En tant que Canadiens, nous nous devons de veiller à ce que ces institutions stables, qui ont aidé à édifier un Canada fort, aient leur place dans la charte à la vue de tous. J'estime également qu'une charte convenue devrait assurer aux Canadiens le droit de jouir de leur propriété, vu que ce facteur a aussi joué un rôle très important dans la formation de notre pays.

La formule d'amendement de Vancouver pose le principe de l'égalité de toutes les provinces, est suffisamment souple et prévoit un consensus national raisonnable avant l'adoption de tout amendement. Elle reflète mieux le caractère fédératif du Canada, qui est composé de membres différents mais égaux, et elle offre une sauvegarde contre une centralisation abusive.

Ce refus de reconnaître la suprématie divine et le droit de propriété ne me paraît être qu'une autre tactique dilatoire qui aboutira à la modification et à l'adoption de ces concepts visant à faire naître dans la population un faux sentiment de patriotisme, si bien qu'elle sera disposée à accepter des changements de grande portée, sans qu'il soit question de la perte à long terme des droits individuels. Je ne serais pas le moindre surpris si le gouvernement adoptait ces mesures relatives à la divinité et aux droits individuels à un moment opportun pour détourner l'attention d'autres aspects controversés de son projet.

La constitution doit inspirer l'approbation générale si l'on veut qu'elle soit respectée dans tout le pays. Nous ne pouvons prendre le risque que des projets de constitution injustes, arbitraires et unilatéraux fassent naître des mouvements clandestins ou semi-clandestins. Il se trouve des pays où le gouvernement central dirige de façon dictatoriale, mais nous savons ce que cela donne.

Au Canada, nous avons la chance d'avoir la liberté de religion et de culte et la liberté de nous réunir pour pratiquer nos religions respectives. Les Pères de la Confédération ont fondé le Canada à partir du principe de la suprématie de Dieu, de l'importance de la famille et de la propriété privée et du respect des valeurs morales et spirituelles. Tout comme pour le droit à la propriété, des gens se sont battus et ont donné leur vie au cours des siècles pour des croyances religieuses, tellement elles remuent des sentiments profonds. La Déclaration des droits de Diefenbaker faisait état de cette qualité de la vie au Canada.

Ma circonscription de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington est l'un des établissements les plus anciens en Ontario. En 1784, cette région a été en grande partie colonisée par des royalistes qui avaient quitté les États-Unis pour conserver à tout prix leur mode de vie. Grâce à leur courage, à leur foi et à leur travail acharné, ces gens-là ont colonisé la région et ils ont contribué à édifier le pays qui est devenu le Canada. C'est grâce à leur foi et à leur travail ainsi qu'à la foi et au travail d'autres groupes établis un peu partout au

La constitution

Canada, que la trame sociale de notre pays a été tissée. C'est grâce aux fermes convictions et l'ardeur au travail de nos ancêtres que nous avons un pays aussi fantastique à l'heure actuelle. Le Canada n'est pas un pays athée, contrairement à certains pays communistes. Notre pays est fondé sur des principes nobles, sur un héritage solide et sur certaines croyances religieuses.

● (2150)

On ne peut pas faire du bon travail en essayant de modifier la notion même de Canada de façon unilatérale dans un document de ce genre. Le gouvernement devrait se calmer et écouter la voix de la raison qui dicte que l'avenir du Canada réside dans un régime applicable grâce à l'assentiment du plus grand nombre possible de citoyens. Il n'y a aucune raison pour que les ambitions personnelles ou que des échéances arbitraires entrent en jeu dans une entreprise aussi importante que la réforme de la constitution de notre pays.

Le Canada comprend 10 provinces et deux territoires. C'est une chose que le gouvernement ne devrait pas perdre de vue. Le Canada est un des plus grands pays du monde. En raison de son étendue géographique, il est formé de bien des régions, qui sont très différentes par leur climat, leur topographie, leurs richesses naturelles et par le niveau de vie de leurs habitants. Les habitants des différentes parties du Canada doivent faire face à des problèmes réels et différents compte tenu de l'endroit où ils habitent et de leurs antécédents. C'est un atout pour notre pays qui renforce et diversifie encore davantage la mosaïque canadienne.

Le gouvernement fédéral a reçu certains pouvoirs et responsabilités dans le cadre de l'AANB et les provinces en ont reçu d'autres. On a généralement fait relever les questions à caractère plus local des autorités provinciales afin que ce palier de gouvernement puisse régler les différents problèmes à caractère particulier qui surgissent dans les différentes parties de notre pays et qu'il est mieux en mesure de saisir. De son côté le gouvernement fédéral s'est vu accorder des pouvoirs sur des questions qui revêtent une plus grande importance et qui touchent à l'intérêt national. Ce système fonctionne à notre avantage depuis des années dans la mesure où l'on a bien interprété et utilisé les différents pouvoirs définis dans l'AANB.

Le Canada repose sur le principe fondamental qu'il est une fédération de provinces possédant chacune son propre gouvernement souverain et qui se sont unies pour former un État fédéral dirigé par un gouvernement fédéral souverain. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral sont des partenaires dans notre confédération. Ils sont entrés dans la confédération dans le cadre d'un accord définissant leurs rôles respectifs dans le pays. Ce sont des partenaires au Canada. Ils constituent tous des composantes importantes et à part entière de notre confédération. Aucune province ne joue un rôle d'arrière-plan dont l'importance peut varier, mais chacune, conjointement avec le gouvernement fédéral, est un partenaire actif ayant une contribution à faire. Il faut bien se rendre compte que ce sont les régions de cette Amérique du Nord britannique qui ont créé le Canada, non pas l'État fédéral qui a créé les provinces. C'est un élément important dans une association forte, mais le gouvernement fédéral ne semble rien y comprendre.